

CR de l'AG Toulouse du 15 juin 2019

Lieu : bord de Garonne, en bas de la place Saint-Pierre

Date : samedi 15 juin de 10h à 13h

Nombre de participants : une quarantaine

Ordre du jour proposé : définir le mandat et désigner les mandataires pour l'AdA3 (date limite le 18 juin)

La question de l'organisation locale du mouvement pour laquelle l'AG 10 a demandé aux commissions et groupes de travail de faire des propositions est reportée à une prochaine AG pour donner plus de temps aux commissions et groupes de travail de faire leurs retours.

I. Relevé des modifications apportées au mandat présenté à l'AG.

Proposition: <https://giletsjaunestoulouse.fr/2019/06/11/proposition-de-mandat-pour-lada3-de-montceau-les-mines-29-30-juin-2019/>

Ce qui n'est pas modifié est validé.

A. Le mandat impératif

D. Rajout : « Ils/elles ont également le rôle de porter leur attention sur les prises de paroles des mandatés et de voir si elles correspondent bien au mandat ou si elles sont en train de dévier de ce mandat – auquel cas ils/elles pourraient les aider à recadrer. »

Validé à la grande majorité

B. Réponses aux questions posées par les organisateur.ice.s de l'AdA3

F. Rajout « ou à toute autre marche ou action locale »

Validé à la grande majorité

R. Retrait « Avec les syndicats : ça va bien, ils viennent quand on veut mener une action commune, pas plus. C'est bien comme ça, pas besoin de plus. »

Validé à la grande majorité (2 contre, 4 abstentions)

S. Remplacement « d'aide / participation » par « de solidarité »

19 pour/ 3 contre/ 5 abstentions/ 4 pas part au vote

Proposition de présenter projet de constituante rejetée car le texte pas assez travaillé en groupe. Rejeté pour le moment, prématuré mais peut-être pour l'AdA4 (4 pour/ 12 contre/ 7 abstentions/ 3 pas part au vote)

T. Participation à la rencontre validée (après demande de clarification : participation à la discussion)

T1. (Rajout d'un point après le point T.) : « Cet été, préparons la rentrée et continuons le mouvement à la rentrée ».

À la très grande majorité.

C. Suivi des Chantiers de Saint-Nazaire et Commercy

U. Validation : 25 pour/ 1 contre/ 3 abstentions

V. Validation : 15 pour/ 9 contre/ 3 abstentions/ 3 pas part au vote

V1. Rajout « L'AG Toulouse continue de demander l'amnistie de toutes les personnes poursuivies et condamnées »

À l'unanimité moins 1 abstention

Rejet de rajouter le texte de la commission venant de la commission Politique Revendications concernant la stratégie globale (idem : pas assez discuté)

W1 Rajout « À titre informatif, concernant les Assemblées Citoyennes, un groupe à Toulouse commence à faire un travail, une expérimentation a lieu demain. »

Validé avec 4 contre/ 3 abstentions. Demande d'explication du contre, sans remise en question du vote : « Lisez l'appel de la 2^{ème} Assemblée des Assemblées qui parle de ça, vous verrez que les projets ne sont pas exactement les mêmes. Lisez et vous comprendrez. »

II. Choix des mandaté.e.s lors de l'AG du 15/06/2019

FF. Rajout de manière d'inscrire des volontaires à un mandat : Proposition du plébiscite : plébisciter quelqu'un (qui peut refuser, pour en faire un volontaire)

Validation à la grande majorité.

A. Modalités :

- 1^{er} vote : 13 pour élire les 4 mandatés, 11 pour tirer au sort les 4, 7 pour le mix entre 2 votés/ 2 tirés au sort, proposition : 1 délégué et 1 observateur tirés élus/ 1 délégué et 1 observateur tirés au sort
- 2^{ème} vote après débat : 3 pour les 4 issus du vote/ 4 issus du tirage au sort, **17 pour 2 issus du vote et 2 issus du tirage au sort**, 4 votes pour l'option 1 délégué + 1 observateur issus du tirage au sort et 1 délégués et 1 observateur issus du vote

B. Vote pour délégués, le principe de parité ayant été validé:

Femmes : Izi et (par plébiscite) Odile : **21 pour Izi**/ 7 pour Odile

Hommes : Gharby 2/ Yves Garrès du Gard 4/ **Olivier (plébiscité) : 12/ Mathieu (plébiscité) 13**

Résultats :

Femmes : Izi

Hommes : Olivier après désistement Mathieu (autres engagements)

C. Désignation des observateurs par tirage au sort:

Tirage au sort femmes : Sandra

(Si refus Sandra, absente) : Gisèle M

Tirage au sort hommes : Gharby

(Si refus Gharby, absent) : Camille

(Si refus Camille, absent) : Gildas (Non, de l'intéressé)

(Si refus précédents) : Jean-Pierre (Non, de l'intéressé)

(Si refus des précédents) : Yves Garrès (Oui, de l'intéressé)

III. Pour organisation de l'AG 12 :

Nicola Spanti est volontaire pour organiser la prochaine AG.

Annexe : Texte mandat AdA3 après amendements de l'AG:

MANDAT POUR L'ADA3 DE MONTCEAU-LES-MINES 29 & 30 JUIN 2019

Adopté par l'AG 11 le samedi 15 juin

I/ Le mandat impératif

1) Les délégué.e.s doivent suivre et soutenir les décisions validées par l'AG de Toulouse lors des votes de l'AdA3 et pas leur avis personnel. Si l'AG de Toulouse ne s'est pas exprimée sur une question, les délégué.e.s doivent s'abstenir.

2) Les délégué.e.s et les observateur.ice.s participent aux groupes de travail lors de l'AdA3.

3) Les délégué.e.s doivent aussi s'insurger, le cas échéant, contre un manque de démocratie. Ils/elles s'appuieront pour ça sur les « Demandes pour assurer un fonctionnement démocratique. »

4) Les observateur.ice.s ne prennent pas la parole au nom de l'AG de Toulouse. Ils/elles ne participent pas aux votes mais prennent des contacts et assistent aux réunions. Ils/elles ont également le rôle de porter leur attention sur les prises de paroles des mandatés et de voir si elles correspondent bien au mandat ou si elles sont en train de dévier de ce mandat – auquel cas ils/elles pourraient les aider à recadrer.

5) A leur retour de l'AdA3, les délégué.e.s et les observateur.ice.s doivent rapidement retransmettre à l'AG de Toulouse leur compte-rendu et se tenir disponibles pour participer aux réunions de travail.

II/ Réponses aux questions posées par les organisateur.ice.s de l'AdA3

>> QUESTIONS OUVERTES

1. Quelles actions nationales fédératrices et mobilisatrices pour maintenir le rapport de force? (Quelles mobilisations pendant l'été ? échéances possibles : 14 juillet, nuit du 4 août, G7 à Biarritz fin août, etc.)

1.

3 grandes dates d'actions pour l'été (et pas plus):

- **14 Juillet : Appel à une marche sur la Bastille ou à toute autre marche ou action locale**

- **4 août** : (référence à la nuit du 4 août : la séance de l'Assemblée nationale constituante au cours de laquelle fut votée la suppression des privilèges féodaux)
Évènement sous le signe de la convivialité : barbecues sur les ronds-points/ pétards
- **G7 (24 au 27 août) à Biarritz**

Autres opérations :

- **Occuper les ronds-points sur le trajet du Tour de France** : c'est une vitrine médiatique internationale. Autre idée liée au Tour : taguer les routes avec des messages, visibles à la TV.
- **Se coordonner au niveau régional pour des opérations Péages gratuits sur les Autoroutes lors des jours de points noirs** (là où ça leur coûte le plus avec les départs en vacances).
- **Mener une campagne pendant l'été pour mobiliser les gens autour du Référendum d'Initiative Partagée concernant la privatisation de l'Aéroport de Paris.**

2. Comment continue-t-on d'enraciner et consolider le mouvement au niveau local (lieux communs, Maison du Peuple, reprise des ronds-points, etc.) ? Que mettez-vous en place localement ? Comment recréer du commun au sein des groupes ?

Principe directeur : l'été n'est pas trop le moment pour être à l'offensive au niveau local. Les 4 maître-mots : économie des forces, structuration, préparation de la rentrée, se former intellectuellement pendant cette période plus calme.

Propositions :

- **Appel aux MdP et témoigner de notre MdP** (Plus facile à tenir qu'un RP et permet de se regrouper, s'organiser).
- **Proposition d'utiliser la période estivale pour :**
- **Des formations militantes** (exemple: préparation à l'action, méthodes et techniques dans les cortèges).
- **Des formations intellectuelles** (ex : le municipalisme, les Révolutions)
- **Préparer la rentrée et continuer le mouvement à la rentrée**
- **Mieux se structurer**

3. Bilan et perspectives des alliances et convergences par la base, comment les poursuivre ? (Mouvement social, syndicats, mouvement climat, etc.)

Bilan de l'état actuel de la convergence :

- **Avec les syndicats** : bien, ils viennent quand on veut mener une action commune.
- **Les mouvements écolos** : la convergence se fait à fond.

- **Sur les mouvements sociaux : on pêche par notre manque de solidarité/ participation aux mouvements sociaux** (ex : profs, aides-soignants...) On doit prendre l'habitude de participer, de relayer leurs appels. Mettre notre énergie sur ça.

Perspectives :

Il va y avoir un colloque "convergences et stratégies" les 5 et 6 octobre à Toulouse, il est proposé aux GJ de déléguer 10-15 personnes à l'événement pour parler de stratégie

>> SUIVI CHANTIERS ST-NAZAIRE et COMMERCY

1. Comment continue-t-on de s'organiser face à la répression policière et judiciaire ? Bilans et perspectives (réseaux de solidarité juridique, médicaux, etc.).

Voir appel de la 2e Assemblée des assemblées.

L'AG de Toulouse soutien la motion du Gard. Vous pouvez la lire sur la page FB : *Article 35 des droits de l'Homme*, sur le site internet : <https://article35dh.com/> ou en annexe 1, mais **l'AG de Toulouse continue de demander l'amnistie de toutes les personnes poursuivies et condamnées.**

La défense collective a rédigé un topo (avec **proposition de rencontre à Toulouse, les 6 et 7 juillet**). Ce topo n'a pas pu être présenté à l'AG (il est arrivé le lendemain), mais ce ne sont que des infos/analyses. Il est en annexe 2

2. Communication interne (plateforme numérique) et externe. Voir plateforme Loomio.

Bilan : cette plateforme n'a pas été prise en compte collectivement à Toulouse pour l'instant.

3. Bilans et perspectives des assemblées citoyennes locales. Voir appel de la 2e Assemblée des assemblées.

Toulouse réfléchit à la question de listes GJ aux municipales et s'abstient pour le moment sur toute question portant sur la question de la participation ou pas aux élections municipales.

À titre informatif, concernant les Assemblées Citoyennes, un groupe à Toulouse commence à faire un travail, une expérimentation a eu lieu le 16 juin. »

4. Renforcement de l'accessibilité de l'Assemblée des assemblées & lien avec l'ensemble du mouvement (figures médiatiques, groupes n'étant pas présent dans l'Ada, etc.)

Proposition de leur demander : « Est-ce que vous acceptez de faire le relais de ce qui a été décidé à l'AdA 3? »

[5. *Nous rajoutons un point-ici à propos de la question du capitalisme ou de l'anticapitalisme.* Si la question se repose à l'AdA3, nous proposons d'en rester à ce qu'a voté l'AG spéciale de retour de l'AdA2 le 31 mai:

« Conscients que nous avons à combattre un système global, nous considérons qu'il faudra mettre à l'ordre du jour des débats : quelle forme de société nous voulons ? et faut-il pour cela sortir du capitalisme, du néo-libéralisme, ... ? »

Et donc dire que le débat est important et doit se poser, mais qu'il n'a pas à être tranché maintenant, et en tout cas, qu'il n'est pas tranché pour Toulouse.]

III/ Demandes à faire lors de l'AdA3 pour assurer un fonctionnement démocratique

1) Nous demandons que les personnes qui retranscrivent les débats et propositions votées lors de l'AdA3 aient un rôle purement technique qui ne laisse pas de place aux initiatives de reformulation, changement ou tronquage des discours ;

Que l'identité de ces personnes soient connue de tous et toutes ainsi que le groupe GJ auquel elles appartiennent ;

Que chacun.e ait un droit de regard sur les retranscriptions ;

Qu'un enregistrement des plénières de l'AdA3 soit fait pour attester de la fidélité de la retranscription ;

Que les personnes qui se sont exprimées puissent elles même retranscrire ce qu'elles ont dit si elles le demandent.

2) Nous demandons que les personnes qui accueilleront les participant.e.s de l'AdA3 soient accompagnées par un groupe de volontaires qui aura pour mission la vérification des mandats. C'est-à-dire, que seules les personnes mandatées par un groupe GJ aient la possibilité de voter. Autrement dit, nous demandons que les individus qui ne sont mandatés par aucun groupe GJ ne puisse pas voter lors de l'AdA3.

3) Nous demandons qu'au début de l'AdA3, un moment soit consacré au choix, par tous et toutes, des règles des débats et des modalités de prise de décision. Nous ne voulons pas que les règles des débats (temps de parole, tour de parole...) et les modes de décision (au consensus, à la majorité...) nous soient imposés.

4) Nous demandons que quelques volontaires parmi les groupes GJ puissent aider à l'animation/facilitation des débats pour ne pas qu'elle repose uniquement sur le même groupe de GJ.

5) Nous demandons que le contenu des mandats de chaque groupe GJ puissent être connus de tous les autre groupes GJ afin d'éviter que les délégué.e.s expriment leur avis personnel et non leur mandat.

ANNEXES

annexe 1 : Motion

Nous, Citoyens Français, demandons l'arrêt de la répression du mouvement social des Gilets Jaunes

Mesdames et Messieurs les Elus de la République,

En son préambule, la Constitution Française rappelle :

« Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale ».

Le Peuple est seul détenteur de l'autorité souveraine (la « Volonté générale ») ; l'Etat ne fait que donner force et effectivité à cette volonté.

Cependant, le principe de « Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » se retrouve bafoué.

Effectivement, depuis le 17 Novembre 2018, le gouvernement français, garant de l'ordre public et de la sécurité de ses citoyens, a failli à sa mission et a manqué à ses devoirs.

Nous constatons que le principe de la séparation des pouvoirs est mis à mal par le Gouvernement en place. La Justice se refuse systématiquement à poursuivre le Ministre de l'intérieur pourtant le donneur d'ordre de tirs de LBD40 et de GLI-F4 effectués dans des conditions totalement contraires au Code de la sécurité intérieure.

L'Etat Français a décidé d'utiliser systématiquement et de façon massive des armes mutilantes contre les manifestants du mouvement des gilets jaunes. Il a sciemment mis en danger la population et mis en difficulté les forces de l'ordre non formées au maniement de ces armes.

Cet usage excessif de la force a pourtant fait l'objet de condamnations de la part du Parlement Européen et de l'ONU. Différents recours ont également été effectués auprès du Conseil d'Etat par la Ligue des Droits de l'Homme. Un moratoire a aussi été demandé par des soignants français.

Entre autres, l'observatoire des pratiques policières de Toulouse a rendu son rapport et a constaté que tous les moyens mis à disposition des forces de l'ordre étaient utilisés en manifestation : LBD, grenades de désencerclement, grenades à effet de souffle, flashball, matraque, tonfa, une multitude de lacrymogènes, le canon à eau. Il ne reste plus que l'utilisation des armes à feu, nous craignons alors que cette limite soit franchie.

Aussi, nous déplorons déjà 1 décès, plus de 2000 manifestants ou passants blessés, dont 156 blessés graves, comptant parmi ces derniers :

- 24 personnes éborgnées,
- 5 mains arrachées,
- Des lésions crâniennes équivalentes aux accidentés graves de la route...

Sans parler de l'usage des « armes chimiques ». Policiers, manifestants et passants ayant été soumis à des expositions plus ou moins longues de gaz de grenades lacrymogènes, grenades assourdissantes et lacrymogènes, aérosols lacrymogènes (etc...) partagent les mêmes blessures et symptômes graves.

Si un agent comme le CS est annoncé pour avoir des effets lacrymogènes (agissant sur les tissus conjonctifs, les yeux), il peut à haute concentration (ou sur une longue durée) devenir suffocant, asphyxiant, léthal en causant des embolies pulmonaires et des arrêts cardiaques. Et nous sommes en droit de nous questionner sur l'éventualité de voir apparaître d'autres conséquences sur la santé à court, moyen et long terme.

La violence n'est pas seulement physique mais elle est également psychologique. Les témoignages sont nombreux.

- Insultes

- • Menaces
- • Humiliations

Sur le terrain judiciaire, l'Etat a demandé la plus grande sévérité. La justice ayant suivi l'injonction, nous ne comptons plus les gilets jaunes condamnés (800 environ) ou en attente de jugement.

Nous avons également pu constater le recours abusif de la garde à vue (environ 10000 parfois préventives), de la comparution immédiate, du placement en détention provisoire avec mandat de dépôt et l'organisation d'audiences dédiées aux gilets jaunes avec une grille tarifaire spécifiques.

Dans un Etat de droit : les pratiques de fichage, d'intimidation de journalistes, de déni de droit de manifester et de violences graves envers une population civile, ne peuvent être tolérées.

La population française se trouve meurtrie car le Gouvernement confond souveraineté et pouvoir d'Etat.

Si c'est le peuple qui est le souverain, alors l'État ne peut parler ou agir qu'au nom du Peuple et de la Nation.

Nous, Citoyens Français, craignant de voir les limites toujours plus loin repoussées, soucieux de la préservation des libertés publiques et de nos droits fondamentaux, horrifiés par les mutilations extrêmement graves infligées à des manifestants pacifiques ou à des passants, inquiets de l'utilisation abusives d'armes chimiques sur la population, y compris sur nos enfants, vous demandons de l'aide pour faire cesser les violences policières afin que le peuple puisse exercer son droit à manifester dans le calme et la sérénité.

Si nous n'étions alors pas entendus, nous nous réservons alors le droit de demander la censure du Gouvernement au titre de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

Annexe 2 :

*** Présentation de la Défense collective**

La Défense collective de Toulouse s'est montée au sein du mouvement GJ et face à la répression policière et judiciaire à laquelle il fait face (ses terrains d'actions se situent donc depuis la rue jusqu'au tribunal ou, le cas échéant, jusqu'à la prison, en passant par les cases convoc, gav etc.)

*** Les pratiques**

Parmi les outils de la Défense Collective, il y a les conseils/formations et autoformations qui concernent notamment les manifestations (pour s'organiser et opposer un bloc uni à la répression), les GAV et le tribunal (pour s'y défendre et ne plus subir les tactiques répressives).

Concrètement, depuis le début du mouvement GJ la Défense Collective assiste aux comparutions immédiates d'interpellés GJ, afin, entre autres, de prendre contact avec ces derniers et leurs proches, d'apporter du soutien, d'observer le fonctionnement et l'évolution du dispositif police-justice en termes d'accusations, de peines, etc. et de réfléchir, à partir de là, aux différents types de défenses possibles.

Des compte-rendus des procès sont d'ailleurs disponibles sur le blog de la Défense Collective, ainsi que sur IAATA.

Des collectes d'argent sont également menées, pour soutenir les réprimés du mouvement, notamment les personnes incarcérées et leurs proches à qui nous apportons notre soutien, notamment financier. Une permanence dédiée aux réprimés du mouvement et à leurs proches se tient tous les dimanches à La Chapelle (36 rue Danielle Casanova à Toulouse). S'y

partagent expériences, conseils et soutien. Des correspondances sont menées entre des personnes incarcérées et des personnes de l'extérieur, afin de réduire au maximum l'isolement provoqué par l'enfermement. Une émission de radio bimensuelle permettant de passer messages et dédicaces entre l'intérieur et l'extérieur a également repris depuis quelques mois (Yoyo sur Canalsud 92.2 les premiers et troisièmes jeudis du mois)

* Bilan de la répression

La DC a suivi depuis sa création entre 200 et 300 procès. Il a été possible d'entrer en contact avec une 50aine de GJ incarcéré, dont 17 sont encore derrière les barreaux.

Une aide financière est apportée aux personnes incarcérées tous les mois, ainsi qu'aux personnes nécessitant un soutien pour leurs frais de justice.

Pour des bilans plus exhaustifs des procès et des peines, il est possible de consulter les compte-rendus sur le blog.

* Perspectives

L'idée a émergé au sein du collectif de formuler des invitations (à tous les groupes, organisés en collectifs ou non et impliqués dans le mouvement et la lutte contre sa répression) à des rencontres nationales à Toulouse le week-end des 6/7 juillet prochains (le lieu reste encore à définir) afin de se mettre en lien, d'échanger et de réfléchir, au sein du mouvement, sur le type de défense à adopter face à la répression (campagne d'annulation des peines et poursuites, réflexion sur un événement national le 17 novembre prochain...) On aimerait pouvoir sortir de ce week-end avec un propos commun, du moins des positions, notamment par rapport au statut de prisonnier politique, à la demande d'amnistie etc. Les discussions se déclinent en 2 journées/1 thème par journée (les présentes lignes ne constituent en aucun cas un programme définitif mais des ébauches de questionnements):

1) Quelles défense(s) ? (juridique) Présentation et discussion des différentes défenses possibles (défense de rupture, défense de connivence... Etat des lieux de la répression judiciaire (quels constats dans les différentes villes?) Quels rapports aux avocats etc. L'idée étant d'arriver à s'armer d'outils un peu plus concrets pour préparer une défense collective et de partir de situations/cas concrets. (en manif) Atelier de déplacement collectif et échanges expériences....

2) La prison : A l'intérieur, est-ce qu'il existe une possibilité d'organisation ? A l'extérieur, nos rôles, limites...

Pour plus d'informations consulter le site :

defensecollectivetoulouse.noblogs.org

ou écrire à defensecollectivetoulouse@riseup.net